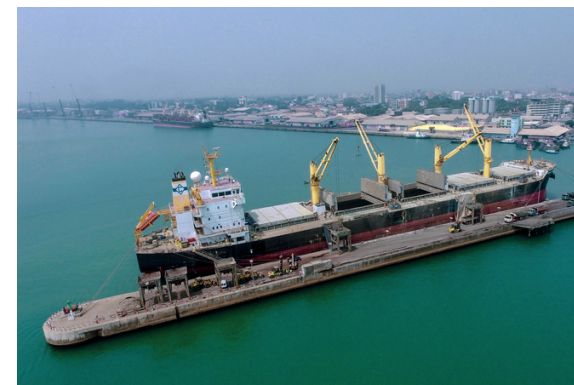




GROUPAGE ET DEGROUPAGE

COMMENT GAGNER DU TEMPS
POUR OBTENIR RAPIDEMENT
SES MARCHANDISES?

BENIN **BC**
CONTROL



QU'EST – CE QU'UN GROUPEMENT?

Le groupage consiste à regrouper plusieurs expéditions de différents clients dans un même conteneur.

QU'EST – CE QU'UN DEGROUPEMENT?

Le dégroupage est l'opération qui consiste à répartir à l'arrivée, un envoi groupé au départ, vers les différents destinataires.

La personne responsable du dégroupage à l'arrivée pratique l'opération inverse du groupage au départ.





ATTITUDES A OBSERVER

- Je soumetts ma demande d'AVD dès le départ de ma cargaison et dès l'obtention des documents requis (dont le BL mère)
 - Je réclame à mon transporteur un sous B/L qui permet à mon déclarant de faire la demande de la LPD au niveau du SEGUB / DGD
 - Après l'obtention de la LPD, mon déclarant introduit une demande de modification de l'AVD afin de poursuivre mes formalités douanières
- Je m'assure que le déclarant a bien enregistré mon adresse e-mail et mon numéro de téléphone sur la plateforme du GUCE
 - Ainsi, je reçois les informations de Benin Control en temps réel sur l'évolution de mon dossier. Mon AVD sera d'ailleurs envoyée automatiquement dans ma boîte mail.





Pour éviter les inspections

- J'exhorte mon déclarant à ne pas de déclarer 'effets personnels'
 - Les effets personnels sont considérés uniquement dans le cas d'un déménagement et sont sujets à des inspections systématiques
- Je dresse une liste de colisage claire et je joins toutes les factures d'achat
 - Une liste de colisage claire me permet de dissocier mes marchandises de celles des autres
- Je réponds sans délai aux éventuelles requêtes de Benin Control
 - Les requêtes permettent aux équipes de Benin Control de mieux identifier les marchandises et donc, de faire une évaluation et une classification justes



IMPORTANT



- La marchandise pouvant être détaxée dans le pays de provenance, la TVA peut être récupérée ou même non payée dans le pays d'achat. Par contre, elle sera systématiquement payée dans le pays de destination (BENIN) à hauteur de 18%. A cela, s'ajouteront les Droits de Douane (allant de 5% à 35%) et toutes les autres taxes (communautaires, redevances, droits d'accises ...etc).

NB : Toujours prendre le soin de confier son dossier à un Commissionnaire en Douane Agréé qui :

- ne modifiera pas mes documents
- constituera un représentant valable lors des procédures d'inspection de mes marchandises
- m'informera de toute difficulté sur le terrain
- livrera mes marchandises dans un délai raisonnable



ET AUSSI...

Vous avez une **préoccupation**?
Benin Control est à votre écoute

du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30



69 06 92 92



60 88 88 99

(Appel gratuit
entre même opérateur)

BENIN
BC
CONTROL

+229 21 31 70 70
info@benincontrol.com, www.benincontrol.com

- Je consulte www.benincontrol.bj
- J'écris à info@benincontrol.com

Réponse garantie dans les 24h

